



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CANTON DE DOURDAN

## COMMUNE DE SERMAISE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

#### **L'an deux mil seize, le vingt neuf mars à 20h30**

Le Conseil Municipal de la Commune de SERMAISE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Pascal JAVOURET, Maire.

Date de convocation : 23 mars 2016

Étaient présents : Mesdames et Messieurs JAVOURET, RINGUEDE, BESSE, VERGNAUD, BEAUMONT, DARTEVELLE, GRANJEAN, BELPECHE, LARQUETOU, HELY, HAUTEFEUILLE, CHEVALLIER, POUILLIER et POCHE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme LACOSTE, pouvoir à M. JAVOURET ; M. DELAFRAYE, pouvoir à M. VERGNAUD ; Mme DAVIOT, pouvoir à Mme BEAUMONT.

Absents : M. SUYS ; M. MILARD

Secrétaire de Séance : M. VERGNAUD

Il a été procédé selon l'article L2121.15 du code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil Municipal ; M. VERGNAUD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## **1- DETR 2016**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil Municipal que la programmation 2016 est en cours.

A cet effet, Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux avant le 31 mars 2016.

En septembre 2015, une 1<sup>ère</sup> demande de DETR avait été faite mais n'avait pu être accordée. Cependant, les services de la Sous Préfecture nous ont proposé de reporter notre demande sur la DETR 2016. Il convient donc de délibérer à nouveau.

Pour rappel : dans notre diagnostic d'accessibilité établi au mois de mai 2015, il est noté que nous devons réaliser, entre autres, un WC permettant le retournement dans l'enceinte de la Mairie (à l'usage des administrés fréquentant la salle des mariages et du Conseil, la Mairie, la Bibliothèque...)

Une fourchette de taux de 20 % à 50 % pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics peut être décidée pour ce dossier.

La totalité de ces travaux pourra être financée au titre de la DETR à hauteur de 20 à 50 % du montant total.

Monsieur Le Maire indique que cette dépense va être inscrite au Budget Primitif 2016 et que le financement interviendra selon le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux HT :	9 941.34 €
Montant des travaux TTC :	11 929.61 €
Subvention escomptée 50% :	4 970.67 €
Autofinancement :	6 958.94 €

Ces travaux sont prévus au deuxième semestre 2016.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016 selon les modalités indiquées ci-dessus.

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

## **2- Demande de réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur Vincent DELAHAYE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil Municipal du projet d'acquérir 3 tableaux numériques pour l'école élémentaire G. DEBONO.

Il indique qu'il est possible de solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire 2016 de Monsieur le Sénateur Vincent DELAHAYE.

Le devis estimatif est de 8 217,00 € HT.

La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2016 et le plan de financement sera le suivant :

- Montant escompté de la réserve parlementaire : 4 108,50 € (50% du coût HT)
- Fonds propres de la commune : 5 751,90 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2016 de Monsieur le Sénateur Vincent DELAHAYE, au taux maximum (50% du coût HT de l'acquisition), soit la somme de 4 108,50 €.

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

## **2- Demande de réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur Serge DASSAULT**

Cette demande est annulée pour le moment, une réflexion sera menée sur le sujet retenu.

## **3- Rosière de l'année 2016**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal qu'une seule candidature a été reçue, celle de Melle Marie ROUCHUT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECLARE** Melle Marie ROUCHUT Rosière de l'année 2016.

**PRECISE** que Monsieur le Maire sera chargé de prévenir Melle Marie ROUCHUT.

**INDIQUE** qu'une somme de 152,45 € sera versée à Melle Marie ROUCHUT, mandatée sur le budget 2016 du CCAS.

## **4- Questions diverses :**

Monsieur GRANJEAN demande que les commissions fassent l'objet d'un compte rendu pour chacune de leur réunion afin de tenir informés les membres du Conseil Municipal.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été vus, la séance est levée à 22h00.